



Féchy, le 12 septembre 2016

**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

**AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2016 RELATIF AUX AUTORISATIONS
GÉNÉRALES DÉLÉGUÉES À LA MUNICIPALITÉ**

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jonathan ZOSSO président et rapporteur, MM. Laurent BESSO, Raphaël MOGNETTI, Tobias MEYER membres et MM. Christian HEYE, Alain BETTEMS membres suppléants, s'est réunie le lundi 29 août 2016 afin d'étudier ce préavis. Mmes Sylvie MORET, Floriane WYSS et M. Jacques MORANDI étaient excusés.

M. Andreas Meyer, syndic, ainsi que M. Marc Morandi, municipal, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre à nos questions.

Tous les 5 ans, au début de chaque nouvelle législature, ce préavis est soumis à votation. Les montants sont identiques à ceux accordés pour la législature précédente.

Nous avons constaté une erreur au point 2, « Article 6, chiffre 6 du règlement du conseil général », il s'agit en fait de l'article 4, chiffre 6 du règlement des communes.

Au vu de ce qui précède et des informations figurant dans le préavis, les membres de la COGEFIN vous recommandent à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président

Les Membres